



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Syrie

Question écrite n° 28996

### Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des prisonniers libanais, jordaniens, palestiniens détenus en Syrie. Les représentants d'Amnesty International du Rhône souhaitent que les droits de l'homme soient aussi respectés pour ces êtres humains. Les familles des personnes « disparues » devraient être informées du lieu et des conditions de détention de leurs proches et des charges reconnues à leur rencontre. Les prisonniers pour délit d'opinion doivent pouvoir bénéficier d'un procès équitable et être libérés si tel n'a pas été le cas. Ils doivent avoir droit également à être soignés et à recevoir les visites de leurs familles. Il lui demande quelles mesures entend prendre ou a déjà engagées le Gouvernement pour persuader les autorités syriennes de respecter les droits de l'homme pour les personnes détenues.

### Texte de la réponse

La France a entamé depuis quelques années un dialogue constructif avec les autorités syriennes pour les amener à mieux prendre en compte le respect des droits de l'homme, particulièrement ce qui concerne les conditions de détention des prisonniers. La Syrie a été sensible aux messages envoyés par la France et par d'autres pays ou organismes non gouvernementaux puisqu'elle a libéré, en mars 1998, 121 détenus libanais ainsi que 230 prisonniers politiques syriens au mois de juin de la même année. La visite du président syrien Hafez El Assad à Paris en juillet dernier a été l'occasion pour le président de la République et le Premier ministre de rappeler l'extrême importance qu'ils accordent aux droits de l'homme et la nécessité pour les autorités syriennes de renouveler les gestes positifs des mois de mars et de juin de l'année dernière. La France poursuivra ses interventions auprès des autorités syriennes dans le but d'améliorer globalement la situation des droits de l'homme dans le pays, amis aussi pour aider à régler des situations humanitaires individuelles douloureuses.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Gerin](#)

**Circonscription :** Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28996

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 avril 1999, page 2429

**Réponse publiée le :** 19 juillet 1999, page 4399